

Grand Belfort : contribution au pacte financier et fiscal de solidarité

Apport d'éléments de connaissance du territoire

Programme partenarial 2020

Maître d'ouvrage

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès

document de travail transmis au Grand Belfort

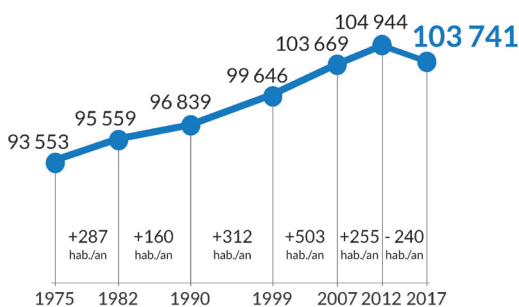


Une remise à plat de la fiscalité face à la modification des recettes

La modification des recettes du Grand Belfort devient structurelle : niveau de dotations abaissé, décroissance du produit fiscal, suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de la TVA plus sensible à la conjoncture économique.

Le Grand Belfort doit aussi faire face à un fort déclin du produit fiscal attendu au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

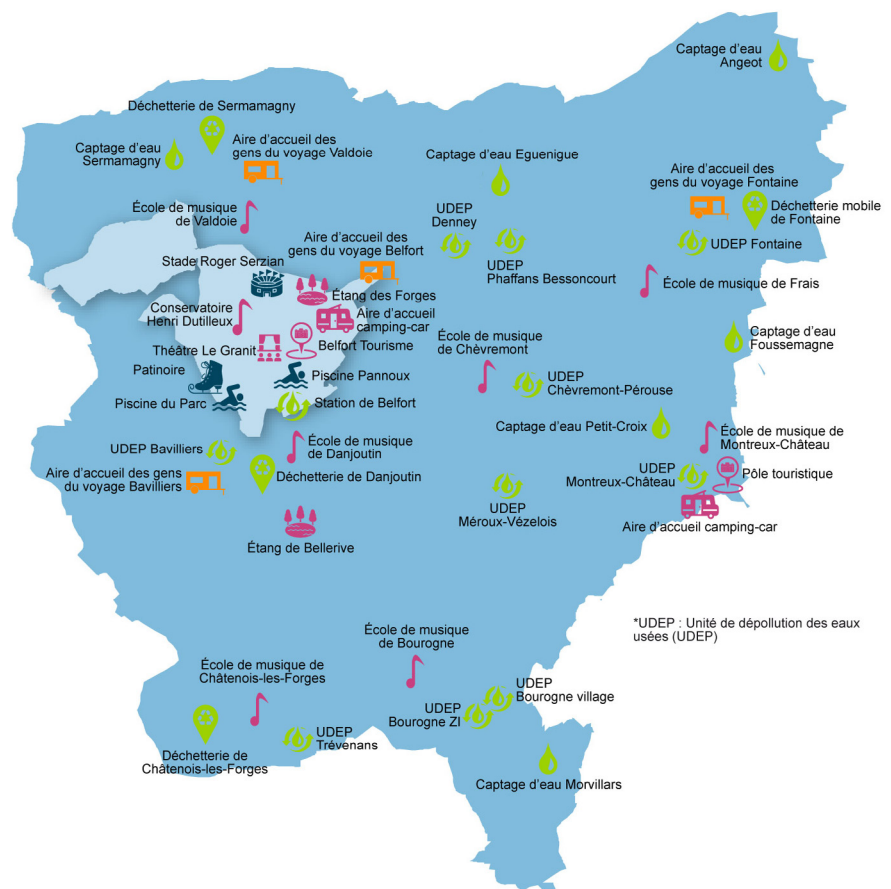
En début de mandat, le Grand Belfort saisit l'occasion pour mettre en place un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) afin de définir une nouvelle trajectoire financière et de dessiner de nouvelles logiques de solidarité.



Évolution de la population du Grand Belfort - Source : INSEE

L'objectif de la contribution de l'agence

Une réflexion sur les mécanismes de fiscalité locale est indispensable et s'accompagne d'un croisement avec les dynamiques du territoire. Celles-ci expliquent les différences entre communes en matière de richesse fiscale et de taux pratiqués et éclairent aussi les tendances avec lesquelles compter. Les dynamiques intercommunales seront le socle d'un projet de territoire « équilibré » et solidaire.



Les équipements gérés par le Grand Belfort - Cartographie : AUTB

Une typologie des communes du Grand Belfort

- Le pôle Belfort ressort aisément des 52 communes du Grand Belfort.
- Les pôles secondaires : Valdoie, Bavilliers, Offemont et Danjoutin.
- Les micro-pôles structurants (de 700 à 2 750 habitants) avec un équilibre entre les fonctions résidentielles, économiques et de services.
- Les communes les plus dynamiques qui profitent d'un fort développement résidentiel.
- La classe « communes avec une forte vocation économique et/ou de services ».
- Les pôles d'emplois de Bourogne et Fontaine accueillent des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Les communes essentiellement résidentielles représentent près de la moitié des communes du Grand Belfort.